RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COSTA GOLF I -- RÉSIDENTIEL (Version 2 -- Sept 2022)

A) Règles générales du complexe

IMPORTANT -- TOUT PROPRIÉTAIRE UTILISANT SON APPARTEMENT POUR UNE LOCATION À COURT OU LONG TERME DOIT ÊTRE EN POSSESSION DE LA "LICENCE TOURISTIQUE" ESPAGNOLE NÉCESSAIRE, QUI DOIT ÊTRE OBTENUE AUPRÈS DES AUTORITÉS ESPAGNOLES LOCALES. CETTE LICENCE DOIT ÊTRE AFFICHÉE DANS L'APPARTEMENT DU PROPRIÉTAIRE.

1) Tous les propriétaires/locataires doivent recevoir un exemplaire du règlement intérieur de Costa Golf I.

2) Ces règles doivent être respectées par tous les propriétaires/locataires.

3) Les parties communes du complexe doivent être respectées par tous les propriétaires/locataires. Si des suggestions d'amélioration des parties communes sont faites, veuillez les transmettre au président/vice-président.

4) Tout dommage causé par les propriétaires/locataires aux parties communes (par exemple, des lampes cassées) doit être immédiatement signalé au président/vice-président.

5) Tous les propriétaires/locataires doivent respecter leurs voisins en ce qui concerne le bruit et la pollution lumineuse, en particulier le soir.

6) Toute modification extérieure des façades des maisons/appartements doit être approuvée par le président/les administrateurs. Veuillez noter que tout travail/changement effectué sans approbation, les propriétaires seront priés de revenir à la position d'origine.

7) Jardinage des terrasses des maisons/appartements. Il convient de respecter les autres propriétaires en ce qui concerne la plantation, la culture et l'entretien des plantes vivantes.

8) Descentes d'eau : chaque propriétaire est responsable du drainage de sa propre terrasse. En cas de problème général de drainage affectant la communauté, le Président/VP doit en être informé et une décision sera prise.

9) Chats sauvages - Il y a plusieurs chats sauvages dans la communauté. Nous vous demandons de ne pas les nourrir, car cela favoriserait leur présence et l'apparition éventuelle de vermines. Actuellement, il ne semble pas y avoir de chats dans la communauté (septembre 2022). Cependant, s'ils reviennent, cette règle devra être appliquée.

10) Auvents - Les propriétaires doivent se conformer à la couleur de la communauté lorsqu'ils installent des auvents de quelque nature que ce soit. La couleur communautaire est **le Sahara**.

11) Tout propriétaire souhaitant effectuer des travaux dans son appartement doit disposer des documents nécessaires pour pouvoir les inspecter à tout moment.

B) Règles de coexistence

1) Toute plainte, suggestion ou commentaire concernant l'amélioration de la Communauté doit être adressé au Président/VP.

2) Tout dommage causé volontairement donnera lieu à une demande de réparation.

3) Séchage du linge. L'utilisation de séchoirs à bas niveau (métal/plastique) est recommandée. La Communauté décourage l'utilisation de cordes à linge à l'avant (face au sud) des propriétés. L'installation de fils à linge sur les terrasses arrière des appartements est encouragée/conseillée. Il est interdit de suspendre des serviettes sur les balcons.

4) Eclairage des terrasses. Bien que les propriétaires aient le droit d'éclairer leurs propres terrasses, il convient de tenir compte des voisins en ce qui concerne la pollution lumineuse et l'intensité de l'éclairage.

5) Pollution sonore. Il est conseillé de limiter au maximum le bruit des travaux (forage, construction, etc.) pendant les week-ends, les jours fériés et les jours rouges.

6) Éclairage de Noël - si un propriétaire souhaite installer un éclairage de Noël temporaire, il est prié de le brancher et de le débrancher entre le 1er décembre et le 31 janvier.

C) Règlement de la piscine

1) La piscine est ouverte toute l'année, mais il est entendu qu'elle sera principalement utilisée de mai à octobre. La piscine est ouverte de 10h00 à 22h00.

2) Des règles claires sont affichées à côté de la piscine et doivent être observées et respectées. En règle générale, ces règles sont les suivantes :-)

i) Prendre une douche avant de se baigner

ii) Enlever l'huile de bronzage/la crème solaire avant d'entrer dans la piscine (en passant par la douche). Si cette règle n'est pas respectée, une accumulation d'huile gluante apparaît dans la piscine, ce qui la rend très désagréable pour les autres utilisateurs.

iii) Il convient de faire preuve de prudence lors de l'utilisation d'objets gonflables, de ballons ou de jouets de piscine. Pensez aux autres utilisateurs et, lorsque vous quittez la piscine, emportez ces objets avec vous. Ne les laissez pas à l'intérieur ou autour de la piscine.

iv) Les animaux sont interdits à TOUT moment autour de la piscine.

v) Seuls les verres et récipients en plastique doivent être utilisés autour de la piscine.

vi) Les utilisateurs de la piscine doivent se débarrasser de tous les déchets qu'ils génèrent, soit en utilisant les poubelles, soit en les ramenant à leur maison ou appartement. Cela réduira les risques de vermine ou d'odeurs nauséabondes.

vii) Pas de musique audible autour de la piscine.

viii) Les enfants de moins de 12 ans doivent **TOUJOURS** être accompagnés d'un adulte.

3) Serviettes sur les lits de bronzage - bien que l'utilisation de serviettes sur les lits de bronzage soit encouragée, veuillez également retirer les serviettes si vous quittez votre position pendant un certain temps (par exemple pour le déjeuner). Ne laissez PAS de serviettes sur les transats si vous quittez la piscine pendant un certain temps.

4) Transats. Lorsque les transats sont regroupés pour convenir à des familles de plus de deux personnes, veuillez les remettre à leur place initiale lorsque vous avez fini de faire le tour de la piscine.

5) Surveillance des enfants

i) La sécurité générale est fortement encouragée par la Costa Golf Community en ce qui concerne les enfants.

ii) Les enfants de moins de 12 ans ne doivent pas être accompagnés d'un adulte.

iii) La surveillance et les conseils des parents sont primordiaux.

iv) Il est absolument interdit de courir ou de faire du jogging autour de la piscine.

D) Règles concernant les garages

1) Les propriétaires/locataires doivent utiliser les places de parking qui leur sont réservées.

2) Le garage n'est pas un terrain de jeu pour les enfants. Les parents doivent surveiller leurs enfants en conséquence.

3) Lorsque vous quittez le garage, tournez TOUJOURS à droite car notre rue est à sens unique.

E) Ramassage des ordures

1) Il y a une benne à l'extérieur de la porte principale, spécialement destinée à l'usage des résidents de Costa Golf. Tous les résidents sont encouragés à mettre leurs déchets dans des sacs sûrs avant de les déposer dans la benne.

F) Propriétés louées

1) Les propriétaires/bailleurs qui louent leurs propriétés ne doivent PAS avoir de dettes envers la communauté. Les droits des locataires à utiliser les installations communautaires peuvent être affectés si le propriétaire a des dettes envers la Communauté.

2) Il est conseillé à tous les propriétaires qui louent leur propriété à court terme ou pour des vacances de se munir des documents et des licences officielles nécessaires. Cette règle est une loi espagnole. Toute pénalité sera à la charge du propriétaire.

3) Tous les locataires doivent être informés de toutes les règles de Costa Golf afin de pouvoir les respecter pendant leur séjour. Idéalement, une copie plastifiée des règles de la communauté devrait être disponible dans chaque appartement loué.